

Extrait des décisions du Bureau du 05 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 05 février, les membres du Bureau du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MENNEVAL (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, SIMON Bertrand, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BERNARD Jean-François et PRESLES Gwendoline.

Étaient absents : LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis et TIHY André.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice des Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Directeur d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable communication, Mickaël MARTIN – Responsable du centre de tri et PAV, Gilles ALLEAUME – Responsable Systèmes d'Information et CORDEY Marlène, Responsable des Affaires Générales.

Membre du Bureau..... 17

Présents..... 12

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 11 heures 00.

Date de la convocation : 28 janvier 2025. Secrétaire de séance : VAGNER Marie Lyne.

N° 2025-009 : LANCEMENT DU MARCHÉ D'ACQUISITION DE VEHICULES ET D'ENGINS

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 et notamment ses articles L. 2124-2 définissant la procédure d'appel d'offres et L. 2125-1 précisant les techniques d'achat offertes aux acheteurs dont l'accord-cadre ;

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché d'« acquisition de véhicules, chargeurs et engins de levage ». Il s'agit plus précisément d'un accord-cadre multi attributaires à marchés subséquents alloti.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa notification. Le marché est conclu pour une durée ferme de 2 ans avec deux reconductions possibles d'un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre
Président du PRÉCOVAL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.